



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

APL

Question écrite n° 60452

Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur les incohérences que présentent les dispositifs d'aide au logement pour les personnes qui ont bénéficié de l'allocation veuvage. Malgré son caractère temporaire, cette allocation veuvage est intégralement prise en compte dans le calcul de l'aide personnalisée au logement (APL). En découle une diminution significative de l'APL. Pourtant, il est à rappeler que cette allocation est modeste et, surtout, n'est que temporaire. Pour les personnes concernées, la baisse de l'APL générée est fortement préjudiciable, alors même que l'annonce du gel de l'APL était déjà source de vives préoccupations. Au regard de ces éléments, il semble plus opportun que l'allocation veuvage soit neutralisée, de la même façon que le revenu de solidarité active ou que l'allocation aux adultes handicapés. À ce titre, elle lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

En règle générale, les aides personnelles au logement versées aux ménages bénéficiaires sont calculées à partir des revenus imposables perçus au cours de l'année civile de référence (n-2). Les ménages ont pu percevoir d'autres revenus imposables au cours de l'année de référence, comme une pension alimentaire, une prestation compensatoire ou une allocation veuvage. Imposables, ces revenus sont pris en compte pour le calcul de l'aide au logement de tous les bénéficiaires. Ils ne sont pas neutralisés pour le calcul de l'aide au logement car leur perception est sans lien direct avec leur situation professionnelle. Dans le parc locatif, le barème de l'aide au logement est conçu de manière à ce que l'aide soit maximale tant que les revenus de référence sont inférieurs au niveau du RSA socle. Au-delà, l'aide décroît au fur et à mesure que les revenus de référence augmentent. Ce mécanisme fait de l'aide au logement, l'une des aides sociales les plus redistributives.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Tolmont](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60452

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires

Ministère attributaire : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5979

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1997